

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-536041

115011

Optique Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3186 Société : *Ram Retraite*

Actif Pensionné(e) Autre :

NADIA HAMID

Date de naissance : 12.11.1953

Adresse : *Cherifboulli*

Tél. : 0666655196 Total des frais engagés : 1311,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin
Dr. Asmae LOUKILI IDRISI
HEMATOLOGIE CLINIQUE
ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
74, AV. SCENDANT DE SIDI BOU SAÏD CASABLANCA

Cachet du médecin :
DR. ASMAE LOUKILI IDRISI
HEMATOLOGIE CLINIQUE
ONCOLOGIE PEDIATRIQUE
74, AV. SCENDANT DE SIDI BOU SAÏD CASABLANCA

Date de consultation : 12 MAI 2012

Nom et prénom du malade : HAMID

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *Hypertonie multiple*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09/05/2012

Signature de l'adhérent(e) :

Hamid

Le : 13/05/2012

عيادة مختصة في أمراض الدم و الأنکولوجيا
CABINET D'HEMATOLOGIE ET ONCOLOGIE

Dr. Asmae LOUKILI IDRISI

Spécialiste

Hématologie clinique

Adultes et Enfants

Creffe de mœlle osseuse

...

Oncologie Pédiatrique

الدكتورة أسماء الوكيلي الإدريسي

أخصائية

أمراض الدم

البالغين والاطفال

زرع النخاع العظمي

...

سرطان الطفل

Casablanca, le

12/06/22

Mr Nadia Hayat

239,00x4

S.V.

5% Co Aprovel

27,70x2

S.V.

Cardio - aspirin

1011,40

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

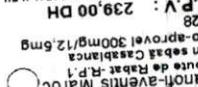
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28
P.P.V. : 239,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28
P.P.V. : 239,00 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
Co-aprovel 300mg/12,5mg
B28
P.P.V. : 239,00 DH



6 118001 081035

B28

P.P.V. : 239,00 DH

Dr. Asmae LOUKILI IDRISI
HÉMATOLOGIE CLINIQUE
ONCOLOGIE PÉDIATRIQUE
74 Av. Stendhal Val Fleur - Casablanca
Tél: 0522 23 22 12

PHARMACIE NASRI
Dr. Rachid NASRI
75bis, Bloc 2 Cite Communautaire
Hay Hassani-Casa
Tél: 022 93 28 74

74، إقامة ثولد ، زاوية شارع ستندال و زنقة مونتين . قاتل فلوري. الدار البيضاء